

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91/044

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 08 Avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 1991

DATE D'AFFICHAGE

29 MARS 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD,
MOULINEAU, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP,
Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT
M. ALCHER par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT "RENETEMENT DE CHAUSSEES EN
MATERIAUX ENROBES - PROGRAMME 1991"

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, prévue pour 1991, il est proposé de réaliser un programme de revêtement en matériaux enrobés du type "enrobés minces" et "enrobés ultra minces".

Le montant de l'opération est estimé à 1.000.000 de francs TTC, ce qui nécessite le lancement d'un appel d'offres ouvert.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale d'approuver le dossier d'appel d'offres établi par les Services Techniques de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au programme 1991 de revêtements de chaussées en matériaux enrobés

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 1991 chapitre 901.10 article 233.01

Fait les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 10 Avril 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT